

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 2 OCTOBRE 2017

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce deuxième jour d'octobre, de l'an deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Mariette	Savard	Conseillère (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Louis-Joseph	Fecteau-Lefebvre	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Réjean	Richard	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

17-10-115 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en ajoutant les sujets suivants : 5.1.2 *Subvention amélioration du réseau routier 2015 – versement*, 5.1.3 *Programme de taxes sur l'essence et contribution du Québec 2014-2018* et en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

17-10-116 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

17-10-117 **DÉPASSEMENT DES COÛTS - PROJET STRUCTURANT**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre et unanimement résolu, d'autoriser le paiement des coûts supplémentaires pour la finition de l'abri à patinoire multifonctionnel.

ADOPTÉE



INTERVENTIONS DU PUBLIC

Monsieur Paul Lafrenière désire avoir un suivi concernant la propreté des terrains privés et sur les recours possibles concernant le tire par arme à feu répétitif sur une propriété privée.

Monsieur René Martineau, maire, donne des informations concernant ces deux dossiers.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

17-10-118 REMPLACEMENT DU COUVRE PLANCHER DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, d'octroyer le contrat de changement de couvre plancher à Construction VX et que les travaux soient effectués au printemps prochain au coût de douze mille neuf cent vingt-cinq dollars et neuf sous (12 925,09 \$).

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur René Martineau, maire, nous informe que lors de la dernière rencontre, le principal sujet concernait la plateforme de compostage.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de 2017.

VOIRIE

17-10-119 SUBVENTION AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER - DEMANDE DE VERSEMENT

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Réjean Richard, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu :

QUE la municipalité atteste que les travaux ont été réalisés en entier ;

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux d'amélioration du chemin de la pointe-aux-goélands, de rechargement en gravier brut et en concassé et de drainage ; pour un montant total de vingt mille dollars (20 000 \$), conformément aux stipulations du Ministère des Transports ;

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE

17-10-120 SUBVENTION AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 2015 – VERSEMENT

ATTENDU QUE le ministre des Transports, M. Robert Poëti a accordé une aide financière, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, de quinze mille dollars (15 000 \$) pour des travaux effectués et approuvés en 2015



ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a reçu un premier montant de six mille (6000 \$) en 2015 ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a reçu un deuxième montant de six mille (6000 \$) en 2016 ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte désire recevoir le troisième montant de trois mille (3 000 \$) pour l'année 2017-2018 tel que décrit dans la correspondance du 19 juin 2015 ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu de demander le versement du second versement de trois mille dollars (3 000 \$) pour l'année financière 2017-2018.

ADOPTÉE

17-10-121 **PROGRAMME DE TAXES SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;



La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

17-10-122 PLATEFORME DE COMPOSTAGE - RETRAIT DE QUELQUE MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité de la Motte désire maintenir son adhésion à la plateforme de compostage;

ATTENDU QUE nous avons appris que certaines municipalités désirent se retirer de la plateforme de compostage;

ATTENDU QUE ces changements peuvent avoir une incidence sur le coût à la porte, significative pour la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser le représentant de la municipalité de prendre une décision en fonction du coût à la porte et le nombre de municipalité adhérente, lors de la rencontre du 25 octobre prochain, jusqu'à concurrence de quarante-cinq dollars (45 \$) la porte.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de septembre 2017.

17-10-123 APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas encore reçu les sommes d'argent provenant du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier;

ATTENDU QUE la limite de liquidité provenant de la marge de crédit est presque atteinte;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que les comptes du mois de septembre 2017 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent vingt mille trois cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-huit sous. (120 365,88 \$). Que le chèque de T.E.M. Entrepreneur générale soit retenu jusqu'au versement du programme d'aide à l'entretien du réseau routier.



Bell Mobilité	211.63 \$
Bergeron et fille	-11.48 \$
Boutique du bureau Gyva	196.32 \$
Centre Communautaire de La Motte	110.00 \$
Desjardins sécurité financière	1 647,38 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	883.37 \$
Hydro-Québec	928.03 \$
Larouche bureautique	510.45 \$
Master carte	49.72 \$
Ministre des Finances	15 071,00 \$
Ministre du Revenu	4 800,25 \$
MRC d'Abitibi	947.70 \$
Municipalité de Rivière-Héva	313.21 \$
Papeterie Commerciale	45.88 \$
Pétro-Canada Cadillac	-25.23 \$
Pharmacie Jean Coutu	98.30 \$
Postes Canada	30.32 \$
R.M. Entreprises	9 506,13 \$
Receveur général du Canada	1 858,38 \$
Rôle de paie	14 132,24 \$
Sanimos	419.66 \$
T.E.M. Entrepreneur générale	67 720,32 \$
Télébec	237.88 \$
Ville d'Amos	643.08 \$
Vitrierie Pomerleau	41.34 \$
Total :	<u>120 365,88 \$</u>

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le conseil prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses au 30 septembre 2017.

17-10-124 PROMESSE D'ACHAT/VENTE - DAVE LEVASSEUR

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, d'accepter l'offre d'achat de monsieur Dave Levasseur pour une partie du 5 704 079, tel que décrit au plan projet de lotissement fait par Jean-Luc Corriveau arpenteur-géomètre en date du 25 août 2014, pour une somme de quarante-deux mille cinq cents dollars (42 500 \$) et d'autoriser madame Rachel Cossette directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la promesse d'achat.

ADOPTÉE

17-10-125 ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui



lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité (ou MRC ou organisme) désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018 ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de La Motte adhère au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

QUE la Municipalité de La Motte autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de La Motte accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

ADOPTÉE

17-10-126 **PERMIS DE LOTISSEMENT - VENTE D'UN TERRAIN À JONATHAN CHARLAND**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, qu'autoriser l'émission du permis de lotissement, et approuve l'opération cadastrale pour le lot 4 593 955 tel que proposé par Jean-Luc Corriveau, arpenteur-géomètre N/D : C-13745.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

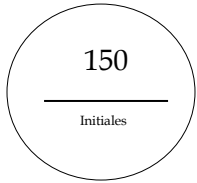
Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

17-10-127 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Louis-Joseph Fecteau-Lefebvre, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.



Il est 21h36.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

17-10-117

17-10-118

17-10-121

Signé ce troisième jour de septembre
de l'an deux mille dix-sept